



**TROPHEE MARIE CHRISTINE UBALD-BOCQUET
CHAMPIONNAT PAR EQUIPE DAMES
PYRENEES ATLANTIQUES - LANDES**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE 2021/2022

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales sur le Vade-mecum Sportif 2021. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS :

Epreuve ouverte aux clubs des départements des Pyrénées Atlantiques et des Landes.

Les clubs s'engagent à recevoir une fois sur deux gratuitement les joueuses extérieures. De plus chaque club participant s'engage dans les années à venir à recevoir au moins une fois la finale.

POUR LES MEMBRES DES EQUIPES :

Etre membres permanentes du club qu'elles représentent et licenciées de l'association sportive de ce club. Elles doivent être à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.

Les équipières de nationalité étrangère devront fournir une attestation de leur index à l'étranger et, le plus faible des 2 index sera retenu.

Dans le cas où un Club engagerait deux équipes, une équipière ne peut jouer que dans une seule équipe au cours de la même année.

Exception : Une joueuse ayant joué pour l'équipe 2 de son club peut jouer en équipe une sans possibilité de retour en équipe 2. Une joueuse ayant joué en équipe une ne peut pas jouer en équipe 2

Une joueuse qui changerait de club au 01/01/2022, et n'ayant pas représenté son club précédent pour le trophée UBALD BOCQUET 2021/2022 pourra jouer avec son nouveau club en 2022.

POUR LES EQUIPES :

Chaque club devra envoyer **avant le 15 octobre 2021**

- le nom de la Capitaine de chacune de ses équipes, accompagné de son adresse de courrier électronique et de son numéro de téléphone.

- Chaque club devra fournir une liste provisoire des joueuses pouvant participer pour chaque équipe engagée. Cette liste ne sera pas fermée et pourra être complétée au cours de la compétition.

II – FORME DE JEU

Interclubs par équipes de 6 joueuses.

Match play : 1 foursome et 4 simples / 18 trous (*sauf pour la finale de la première division, voir ci-dessous « phase finale »*).

Chaque match gagné rapporte 1 point à l'équipe gagnante et en cas d'égalité 0,5 point à chaque équipe (pas de play off après le dernier trou sauf pour la phase finale).

• **PHASE DE QUALIFICATION :**

1ère Division :

Biarritz 1 – Chantaco - Chiberta – Hossegor - La Nivelle 1- Makila 1

2ème Division :

Poule A

Arcangues - Artiguelouve 2 – Moliets – PGC 1 - Salies de Béarn – Seignosse 2

Poule B

Artiguelouve 1- Biarritz 2 - La Nivelle 2 – Mont de Marsan - Pau GC 2 – Seignosse 1 - Makila 2

Départage : En cas d'ex æquo pour le classement final de la qualification, les équipes seront départagées en comparant la différence entre le nombre de matchs gagnés et de matchs perdus (pas les rencontres).

Si l'égalité persiste, le résultat de la rencontre des deux équipes concernées sera pris en compte, puis le nombre de simples gagnés lors de cette rencontre puis le tirage au sort.

Forfait : Le club forfait sur un match, perd ce match 5 à 0 et ne peut accéder à la phase finale.

PHASE FINALE :

Pour l'attribution du titre :

Les 2 premières équipes de la Division 1, d'après le classement des équipes dans la phase de qualification, seront qualifiées pour la finale. Si une équipe finaliste se désiste, c'est l'équipe classée en troisième position qui accèdera à la finale.

Le match pour la finale de la 1^{ère} division se jouera en formule complète, 2 foursomes le matin et 5 simples l'après-midi. Les capitaines devront donner une "Fiche de Composition d'Équipes" avec un maximum de 9 joueuses, 1/2 d'heure avant le 1^{er} départ le matin.

Pour la phase finale **aucun match ne pourra être partagé**, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat final du match est déjà acquis pour une équipe.

MONTEE EN PREMIERE DIVISION

Les équipes terminant premières de chacune des deux poules de la Division 2 se rencontreront pour déterminer celle qui accèdera à la Division 1 pour la prochaine édition.

DESCENTE pour le trophée 2022/2023.

- L'équipe classée 6^{ème} en 1^{ère} Division descendra en 2^{ème} Division.
(dans l'une des poules).
- **Club avec 2 équipes :**

- 2 équipes d'un même club ne peuvent jouer en 1^e division ou dans la même poule en 2^e division

La composition des poules A et B de la deuxième division se fera en fonction de cette disposition.

Lors de la finale de la Division 2 :

Si une équipe 2 gagne la 2^{ème} division et que l'équipe 1 reste en 1^{ère} division alors l'équipe 2 reste en 2^{ème} division et l'autre équipe finaliste de la 2^{ème} division monte en 1^{ère} division. Si elle est elle-même une équipe 2, le titre se jouera entre elles mais la montée se jouera entre les équipes classées deuxième de chacune des deux poules, (équipe déterminée par le goal average)

- **Tout autre cas non prévu sera tranché par le comité d'organisation**

VALABLE POUR LES 2 PHASES :

- **Note 1 :** Les capitaines remettront **la feuille d'ordre de jeu** au plus tard 15 minutes avant le départ du 1^{er} foursome.
- **Note 2 :** **L'index** pris en compte pour l'ordre de jeu des simples sera celui de l'équipière à la veille de chaque épreuve tel que figurant dans Fléole à cette date.
- **Note 3 :** L'équipière figurant sur la feuille d'ordre de jeu et **absente au départ**, perd son match.
- **Note 4 : Match Play simples :** Les équipières jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine.

Comité départemental de Golf des Pyrénées Atlantiques

Golf de La Nivelle, Place William Sharp, 64500 CIBOURE - Association N° W641000085 - Siret N : 489 967 745 00014 NAF : 926 C
ffgolf64@gmail.com

III – INSCRIPTIONS

- **DATE LIMITE DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION** : 15 octobre 2021 auprès du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques par E-mail : ffgolf64.sportif@gmail.com.
L'absence de réponse écrite à cette date, signifiera la non-inscription de l'équipe
- **DROIT D'INSCRIPTION** : Le droit d'inscription est fixé à 60€ par équipe, 80€ pour deux équipes du même club. Il sera perçu par le Comité départemental des Pyrénées Atlantiques sur facturation

IV – TABLEAU DES RENCONTRES

- **Les qualifications** auront lieu au cours du mois prévu par le calendrier sur le terrain de l'équipe qui reçoit. Les dates sont choisies par le club recevant (le samedi ou le dimanche) **sans possibilité de report**, sauf conditions climatiques exceptionnelles.
Un calendrier mensuel des rencontres avec les modalités de mise en œuvre sera proposé par le Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques.
- **Finale** : les finales se joueront un samedi ou un dimanche, **à la mi-février 2021** sur un Golf qui sera précisé ultérieurement.
- Les clubs disputant la phase finale s'engageront à recevoir ce jour-là 8 joueuses du golf où la finale se déroule.
- **Les joueuses** partiront des marques de départ bleues pour un parcours qui ne devrait pas excéder 5400m (à adapter en fonction des terrains et de la roue).

Les résultats devront être envoyés auprès du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques par mail : ffgolf64.sportif@gmail.com, selon le tableau que nous vous ferons parvenir.

V – COMITE D'ORGANISATION

L'organisation du Trophée Marie Christine UBALD BOCQUET est du ressort du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques
19 équipes maximum réparties en deux Divisions
Une division 1 avec 6 clubs – une division 2 avec 2 poules de 6 ou 7 clubs
Le CD 64 se réserve la possibilité d'organiser les divisions en fonction du nombre d'équipes engagées (Scratch ou intégration d'équipes)

VI – COMITE DE L'EPREUVE

Pour chaque match, un représentant de chaque club participant, un représentant du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques et un des Landes font partie du Comité de l'épreuve. En cas d'égalité de vote, celui du représentant du Comité 64 sera prépondérant.
Pour des raisons de force majeure ou en cas de situation imprévue, le Comité peut décider de modifier tout ou partie du présent règlement.

VII – PRIX

Le trophée Marie-Christine Ubald-Bocquet sera confié au club de l'équipe gagnante de la première division pendant 1 an.
Lors de la clôture de la journée des finales, des prix seront attribués et des souvenirs offerts, par le Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques, aux équipières des équipes finalistes des deux divisions lors d'un buffet également offert par le Comité des Pyrénées Atlantiques.